

116 320 habitants / 33 communes

Allennes-les-Marais - Anstaing - Annoeullin - Attiches
Avelin - Bauvin - Bouvines - Camphin-en-Carembault - Cappelle-en-Pévèle Carnin - Chemy - Cobrieux
Cysoing - Ennevelin - Fretin - Genech - Gondcourt
Gruson - Herrin - Houplin-Ancoisne - La Neuville
Lesquin - Louvil - Noyelles-les-Seclin - Péronne-en-Mélantois - Phalempin - Provin - Sainghin-en-Mélantois - Seclin - Templemars - Templeuve - Vendeville - Wattignies

n°21
Janvier
2022

Projet aéroport, vols de nuit, trajectoires : le SIVOM au côté des riverains

Actualité chargée du côté de l'aéroport et du SIVOM Grand Sud de Lille, qui défend les intérêts et le cadre de vie des habitants des 33 communes adhérentes (encadré ci-dessus). Le projet de modernisation de l'aéroport mobilise les riverains et les élus du SIVOM. En 2020-2021, une concertation publique a été organisée par les porteurs du projet (SMALIM, propriétaire de l'aéroport, et Aéroport de Lille, gestionnaire par concession de service public). Les collectifs de riverains se sont exprimés sur les nuisances environnementales (bruit, pollution...) Le SIVOM a voté une motion à l'unanimité pour demander aux porteurs du projet la réduction des nuisances. Les élus intensifient maintenant leur action au côté des habitants et auprès des autorités, avant l'enquête publique officielle qui aura lieu du 10 janvier au 14 février (voir au verso).

Une rencontre s'est ainsi déroulée le 15 novembre à Seclin entre les collectifs de riverains et les Co-Présidents du SIVOM, François-Xavier Cadart (Maire de Seclin), et Luc Monnet (Maire de Templeuve), en présence du Président du SMALIM (Christophe Coulon) et du Directeur Général d'Aéroport de Lille (Marc-André Gennart). Quelques jours plus tard, le 24 novembre, les élus du SIVOM se sont réunis en Conseil Syndical, afin de poursuivre les débats et de déterminer les actions à mener dans les semaines suivantes. Objectif : déposer un texte dans le cahier d'enquête publique portant les exigences des 33 communes adhérentes et de leurs habitants.

Vols de nuit, charte SMALIM/SIVOM, trajectoires

Les élus ont décidé de « muscler le discours du SIVOM face au projet de modernisation de l'aéroport ». Parmi les sujets les plus sensibles : les vols de nuit. « Nous avons demandé à l'aéroport d'appliquer des redevances vraiment dissuasives contre les vols de nuit, et nous engageons les démarches pour que des amendes soient appliquées en cas de retard horaire notamment la nuit, ou autres infractions (trajectoires, environnement). En effet, dans certains aéroports,

les amendes peuvent aller jusqu'à 40.000 euros. Et si cela n'est pas suffisant, nous porterons au débat la question du couvre-feu, c'est-à-dire aucun avion entre 23h et 6h », a annoncé François-Xavier Cadart.

Autre tâche importante : l'élaboration d'une charte d'engagement SMALIM/SIVOM afin de faire respecter les exigences du SIVOM et des riverains de l'aéroport.

Enfin, un travail de fond se poursuit sur la question des trajectoires « afin de trouver des solutions pour moins impacter les populations subissant le plus de nuisances, tout en ne reportant pas la gêne sur d'autres zones habitées ». C'est la position que les élus ont pu porter lors de la Commission Consultative de l'Environnement, organisée par la Préfecture le 14 décembre 2021 (voir au verso).



Les Co-Présidents du SIVOM Grand Sud de Lille, François-Xavier Cadart (Maire de Seclin) et Luc Monnet (Maire de Templeuve) ici lors d'un précédent Conseil Syndical du SIVOM.



Les élus des 33 communes du SIVOM travaillent bénévolement et assidûment au côté des citoyens pour porter leurs intérêts et revendications.

Enquête publique 10 janvier - 14 février 2022 : mode d'emploi

C'est une étape cruciale, la dernière étape préalable au projet de modernisation de l'aéroport. Chaque citoyen(ne) a la parole, chaque collectif, chaque élu, chaque commune, et le SIVOM aussi, bien sûr.

Sous l'égide de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M- Préfecture), des cahiers d'enquête seront disponibles pour le public. 67 communes (dont

toutes les communes du SIVOM) auront un cahier d'enquête publique et le dossier complet avec les études d'impact sur le projet de l'aéroport.

N'hésitez pas à venir consulter le dossier dans votre mairie, et à inscrire dans le cahier vos remarques. L'enquête est aussi disponible sur le site internet de la Préfecture : www.nord.gouv.fr

Contactez l'aéroport de Lesquin

Vous voyez un avion volant à trop basse altitude ? Vous constatez un appareil beaucoup plus bruyant que la normale ou une trajectoire inhabituelle ?

**Vous pouvez le signaler
à l'aéroport :**

• **par courriel :**

environnement@lille.aeroport.fr

• **par téléphone :**

0 800 59 10 59

• **par courrier :**

**Aéroport de Lille
CS 90 227
59812 Lesquin cedex**

**Une réponse doit vous
être apportée
dans les 4 à 6 semaines.**

Trajectoires, sanctions... à la Commission Consultative de l'Environnement (CCE)

La Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aéroport est un organe de discussion essentiel dirigé par la Préfecture, avec la participation des professionnels de l'aéronautique, les élus locaux, et les riverains. La réunion du 14 décembre a permis de faire avancer plusieurs questions cruciales pour le bien vivre des habitants qui exigent moins de nuisances sonores et moins de pollution.

Trajectoires

Un groupe de travail est en cours pour déterminer des trajectoires optimisées lors des décollages par vent d'Est. Lorsque ce groupe de travail aura abouti, un autre groupe de travail, composé également d'élus et de riverains des communes concernées, planchera sur de meilleures trajectoires de décollage par vent d'Ouest sous l'égide de l'Aviation Civile. Pour ce qui est des atterrissages, les trajectoires ne sont pas modifiables,

car les avions doivent s'aligner sur l'axe de la piste pour des raisons de sécurité.

ACNUSA et sanctions

Grande première : Lille-Lesquin est désormais un aéroport surveillé par l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporutaires). Son président national, Gilles Leblanc, était présent le 14 décembre. Des échanges très intéressants ont eu lieu avec notamment François-Xavier Cadart, Co-Président du SIVOM et Maire de Seclin, et Luc Foutry, Conseiller Régional et Maire d'Attiches. Gilles Leblanc a en effet insisté sur « *les vols de nuit, préoccupation principale des riverains* », qui réclament une vigilance accrue, avec des amendes à la clé. Mais « *pour pouvoir appliquer des amendes, il faut un arrêté ministériel* ». Les élus ont de suite proposé de contacter le Ministre afin que ces amendes deviennent réalité, car « *seul le risque de sanction est dissuasif* ».



Des avancées à la Commission Consultative de l'Environnement en vue de sanctionner les avions qui ne respectent pas les règles.

sivom

syndicat intercommunal à vocation multiple

tél : **03 20 62 91 31**

sivom-sudlille@laposte.net